

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 24 (1936)
Heft: 4

Rubrik: Société d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Réunion du 5 décembre 1935, à l'Hôtel Suisse, Fribourg.

Sont présents: plus de trente sociétaires.

Le président rappelle la réunion de la Société générale suisse d'histoire qui eut lieu à Fribourg en septembre dernier et où plusieurs de nos membres présentèrent des communications.

Le 30 novembre dernier, en une réunion intime, la Société neuchâteloise d'histoire a célébré le 70^e anniversaire de notre membre honoraire M. Arthur Piaget. Notre société s'est fait représenter à cette fête par MM. Handrick et Vasella. Nous avons en outre envoyé un télégramme de félicitations.

Il signale enfin quelques travaux publiés par des membres de notre société: l'*Histoire de la Conquête du Pays de Vaud* par M. Charles Gillard, le tome II du manuel d'histoire « *A travers les siècles* » de M. Jordan, l'*Armorial du canton de Fribourg* de M. Hubert de Vevey, le *Grundriss der schw. Rechtsgeschichte* de M. le prof. Legras.

M. Corpataux signale à son tour le bel ouvrage dont notre président a rédigé le texte: *La Garde fidèle du Saint-Père*, une histoire de la Garde suisse pontificale.

Sont reçus membres de la société, à l'unanimité: MM. le Dr Paul Mayer, directeur de Sarina, à Fribourg, présenté par M. G. Castella; l'abbé François Ruffieux, curé à Ependes, présenté par M. l'abbé Romain Pittet; M^{me} Charles de Meyer, à Guin; l'abbé Emile Bochud, curé à la Tour-de-Trême; Ernest Buchs, à Paris, tous trois présentés par M. Corpataux; Edmond Delley, professeur au Technicum, à Fribourg, présenté par M. Francey.

Le procès-verbal de la course d'été du 27 juin 1935 est lu et approuvé à l'unanimité.

M. Castella donne sa communication sur un *Fonds d'histoire contemporaine de la Bibliothèque cantonale*. Il s'agit là du Fonds Fournier (1782-1870), qui fut l'un des chefs du Sonderbund. Ce fonds contient 85 lettres adressées à l'homme politique fribourgeois par Siegwart-Müller, l'homme d'Etat lucernois, « l'âme de l'Alliance séparée », par le général Guillaume de Kalbermatten, du Valais, par les hommes d'Etat fribourgeois Rodolphe de Weck et Louis de Vuilleret, par Mgr Girolamo d'Andrea, nonce en Suisse puis cardinal, et par le Père jésuite Hartmann, ancien procureur du Collège de Fribourg. Ce dernier fut le collaborateur et, en somme, le véritable auteur de l'Histoire du Sonderbund de Crétineau-Joly, le brillant écrivain français. Les lettres qu'on vient de mentionner établissent la preuve que les chefs du Sonderbund, exilés après

la défaite de la ligue séparée, essayèrent de provoquer une intervention des grandes puissances en Suisse afin d'y rétablir l'état de choses existant avant 1848. Ils songèrent aussi d'ailleurs à tenter une revision de la Constitution fédérale afin de rétablir un système fédératif qui aurait eu pour base un groupement des cantons catholiques et un groupement des cantons protestants, unis par un lien fédéral. Nous ne possédons malheureusement que les lettres sus-indiquées : mais nous n'avons pas les réponses de l'avoyer Fournier à ses correspondants. L'étude de cette période, à tous égards importante, qui s'étend de 1848 à 1853, a fait déjà l'objet de quelques travaux de premier ordre, comme le livre de MM. H. Bessler et de Guichen, mais elle peut s'éclairer encore par de nouvelles recherches qui doivent s'effectuer dans les archives étrangères, et que M. Castella se propose d'entreprendre avec le concours des élèves de son séminaire d'histoire contemporaine.

M^{me} Benett signale qu'elle s'occupe de l'internement des Français en 1870. Elle indique que le Père Hartmann était à Toulouse en 1870. En 1871, il fut appelé à Fribourg pour être aumônier d'une petite congrégation : il aurait vivement intéressé ces sœurs par la lecture d'une histoire de sa vie. Où est cette histoire ? Il doit en outre exister un journal d'une demoiselle de Sainte-Colombe : où est-il ? M^{me} Benett demande la collaboration de tous pour retrouver ces manuscrits et d'autres encore qui pourraient intéresser l'internement de 1870.

Elle fait un appel en faveur du château d'Oron et fait circuler des gravures et des cartes.

M. Castella remercie M^{me} Benett des renseignements qu'elle donne. Il ajoute que le Père Hartmann fut administrateur à Toulouse de 1849 à 1870. En 1871, il est aumônier de la Fille-Dieu.

Sur ce, la séance est levée.

Le Secrétaire :

B. DE VEVEY.

Le Président :

G. CASTELLA.

Réunion du 6 février 1936.

Sont présents : M. Castella, président, et une quarantaine de sociétaires.

1. Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et approuvé à l'unanimité.

2. M. Castella donne lecture de la lettre de M. Piaget nous remerciant de notre participation à son jubilé.

Il informe la société de la réunion de la Société d'histoire de la musique qui se tiendra à Fribourg, le 8 février et à laquelle nous sommes invités.

En outre, le XIV^e congrès international de l'histoire de l'art se tiendra en Suisse au mois d'août prochain. Ce congrès sera itinérant et passera à Fribourg.

3. M. *Louis Dupraz* donne sa communication sur la *Suisse romande* sous Lothaire II (855-869), qui forme l'introduction d'une étude approfondie, devant paraître ultérieurement, sur les rapports qu'eurent les Carolingiens (715-888) avec notre pays.

Le testament de Lothaire (855) consacra la ruine de l'empire unitaire, auquel il avait été associé dès 817.

Sa succession qui devait être partagée entre ses trois fils, Louis II, Lothaire II et Charles-le-Jeune, se composait de deux masses: une masse transalpine (l'Italie) et une masse cisalpine. Lothaire avait disposé de la masse transalpine en faveur de son fils Louis II, qui portait le titre d'empereur.

La masse cisalpine qui comprenait les territoires qui lui avaient été cédés au traité de Verdun fut divisée par son testament (septembre 855) en deux lots: la Provence attribuée à Charles-le-Jeune et les territoires au nord du Rhône donnés à Lothaire II.

Lothaire II et Louis II ne furent pas satisfaits des dispositions de leur père: Louis II prétendait à quelque chose au nord des Alpes et Lothaire II n'entendait pas voir cette partie du royaume divisée.

Les trois fils de Lothaire se rencontrèrent à Orbe, vraisemblablement entre le 10 octobre et le 12 novembre 856. Ils convinrent du partage de la succession paternelle, non sans avoir risqué d'en venir aux mains. L'intervention des grands de Provence évita la bataille.

Le testament de Lothaire I^{er} fut, dans ses lignes générales, confirmé par l'entente des trois frères.

Louis II voyait peut-être ajouter à l'Italie, la cité d'Aoste: Lothaire gardait les comtés du Valais, de Vaud, de Genève, de Tarentaise et de Belley; Charles-le-Jeune restait en possession du Lyonnais et de la Provence, y compris les comtés de Vienne et de Maurienne.

La reconstruction de l'empire devenait à jamais impossible. Il appartenait désormais à l'Histoire. Seul le hasard des successions réunira un jour sur la tête de Charles-le-Gros toutes les couronnes des royaumes issus de lui. Mais ce ne sera plus l'empire qu'avait rêvé Charlemagne.

M. *Castella* remercie M. Dupraz d'avoir étudié ainsi un des chapitres les plus difficiles de notre histoire et espère que ce travail paraîtra dans l'une de nos revues.

4. *Madame Poffet-Sermoud* s'excuse de ne rien apporter de nouveau sur l'histoire de Nicolas Chenaux. Elle donne lecture

de quelques notes où elle s'attache à vouloir réhabiliter Pierre Nicolas Chenaux, dont M. de Zurich aurait dépeint la vie d'une façon tendancieuse, en nous le montrant simplement comme l'agent de l'avocat Castella. Chenaux est demeuré, pour le peuple, le chef de l'insurrection, non seulement un novateur mais un précurseur de la Révolution française. S'il n'a pu donner toute sa mesure, comme les généraux de l'empire et même Napoléon, ce fut uniquement à cause de la trahison de Rossier qui mit fin à ses jours.

M. de Zurich constate que M^{me} Poffet n'a apporté aucun fait nouveau, et que ce n'est pas avec des sentiments que l'on écrit l'histoire. Le portrait que vient d'esquisser M^{me} Poffet est celui que traçaient déjà Jean Brugger et Berchtold. Mais les documents nous forcent d'avouer que Chenaux n'est pas une gloire nationale, il ne fut pas un homme à vastes idées et il y a grande différence entre Chenaux et Davel ou Péquignat.

M. Castella remarque que les notes de M^{me} Poffet se rapportent spécialement à l'activité politique de Chenaux, ce qui n'a pas encore été étudié par M. de Zurich. Celui-ci fera cette étude sur la base de documents que nous possédons et non de récits de mémorialistes partisans ou ennemis du régime.

En tout état de cause, nous savons que la pensée directrice des petites revendications faites alors a été l'avocat Castella. Quoiqu'il en soit Chenaux ne peut pas être comparé aux grands chefs de la Révolution française. Pour reprendre le débat sur l'homme privé et politique que fut Chenaux, il nous faut donc attendre l'histoire totale qu'en fera M. de Zurich.

Sur ce la séance est levée.

Le Secrétaire :
B. DE VEVEY.

Le Président :
G. CASTELLA.

Assemblée générale du 26 mars 1936.

Sont présents: M. Castella, président, et une vingtaine de sociétaires.

1. M. Castella présente son rapport sur l'activité de la Société en 1935.

La Société compte 13 membres d'honneur, 1 membre externe et 439 membres actifs.

Nous avons perdu, au cours de cette année, MM. Romain de Schaller, membre d'honneur, l'abbé Philippe Page, Charles Rossier, Père Athanase Cottier, Richard Merz, Père Léon Strago, l'abbé Amédée Beaud et Albert Massot. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces membres défunts.

En outre, quelques personnes sont sorties de la Société par démission ou radiation.

Ces pertes sont largement compensées par la réception de 49 nouveaux membres au cours de l'année.

Nous avons tenu quatre séances, dont celle de printemps à Estavayer et la course d'été à Romont. En outre, deux conférences publiques par MM. René Moulin et Martin ont été données sous les auspices de notre société.

La Société générale suisse d'histoire a tenu ses assises à Fribourg les 28 et 29 septembre. Mgr Besson, MM. Castella et Næf y ont présenté des travaux.

En raison de la publication du tome XIV des *Archives* (Histoire de l'émigration française par M. Tobie de Ræmy), les *Annales* ont continué à paraître avec un nombre de pages réduit.

Nos membres ont été nombreux qui ont publié des travaux historiques:

Abbé Romain Pittet: l'Abbaye cistercienne de la Fille-Dieu; Gustave Schnürer: l'Eglise et la civilisation au moyen âge, t. II, traduction de G. Castella; Hubert de Vevey: Armorial du canton de Fribourg, 1^{re} série, tirage à part des Annales; Joseph Jordan: Cours d'histoire pour le Manuel de géographie, d'histoire et d'instruction civique; Joseph Jordan: A travers les siècles, t. II; G. Castella: La garde fidèle du Saint Père; Georges Duccotterd: Servage et indépendance du paysan suisse; Emile Savoy: L'Agriculture à travers les âges, t. II; Bernard de Vevey: Le droit de Bulle, t. III des sources du droit du canton de Fribourg; Henri Légras: Grundriss der schw. Rechtsgeschichte; M^{lle} Jeanne Niquille: Saint Pierre Canisius et les horloges de Fribourg, dans la Revue d'histoire ecclésiastique, 1935; M^{lle} J. Niquille: 4 articles sur la conquête d'Estavayer, Romont, Surpierre, Châtel, parus dans la Liberté de 1936, nos 36, 45, 50 et 62.

Selon décision du 21 juin 1934, nous avons octroyé un nouveau subside de 100 fr. au Dr Lusser pour la restauration de l'église de Bellegarde.

Continuant nos bonnes relations avec les sociétés des cantons voisins, nous nous sommes fait représenter aux réunions de Berne, Vaud et Neuchâtel.

Malgré les temps difficiles, nous avons la satisfaction de voir que nos membres nous restent fidèles et nous espérons qu'ils ne refuseront pas leur appui lorsqu'il nous faudra célébrer, en 1940, le centenaire de notre fondation.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

2. M. *Corpataux* donne connaissance des comptes de 1935 qui représentent 4210 fr. 65 de recettes et 6729 fr. 43 de dépenses,

soit un déficit de 2518 fr. 78. Cet excédent de dépenses provient de l'impression du tome XIV des Archives.

M. Jules Thurler lit le rapport des vérificateurs des comptes et propose l'adoption des comptes.

A l'unanimité, le rapport des vérificateurs et les comptes sont adoptés.

3. MM. Jules *Thurler* et Fernand *Lorson* sont confirmés dans leur charge de vérificateurs, à l'unanimité.

4. M. *Corpataux* donne connaissance du budget pour 1936 prévoyant 3760 fr. aux recettes et 3220 fr. aux dépenses. Ce budget est adopté à l'unanimité.

5. Sont reçus membres de la Société, à l'unanimité, le Couvent des Capucins de Romont, présenté par M. Corpataux, et M. Aloys Brodard, instituteur à Matran, présenté par M. Sudan.

6. M. *Castella* propose de faire la course d'été à Châtel-St-Denis, ce qui nous permettra de commémorer l'entrée de la Vevyseyse dans le canton.

M^{me} *Benett* demande que, dans ce cas, l'on visite le château d'Oron.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

7. M. *B. de Vevey* donne sa communication sur le droit romain et le droit barbare dans le canton de Fribourg.

Le canton de Fribourg faisant partie de l'Helvétie fut régi par le droit romain impérial jusqu'à la conquête barbare, puis par la loi Gombette, pour les Burgondes, et la Lex romana Burgundionum, le Papien, pour les Gallo-Romains.

Un seul texte, de 1055, cite la loi Gombette à propos du canton de Fribourg. Le Papien n'est jamais cité. Par contre, deux textes, très tardifs, de 1296 et 1350, citent la loi salique à propos des Corbières, à Charmey, et des Cressier, à Greng. Ces textes sont inexplicables puisque le canton de Fribourg fut Burgonde et non pas Franc.

L'application de ces lois barbares prit fin aux XI^e et XII^e siècle, pour faire place dans les pays de langue d'oc à une renaissance du droit romain impérial et dans les pays de langue d'oïl aux coutumes territoriales. Le canton de Fribourg, comme tout le pays de Vaud, fut pays de droit coutumier et, cependant, un acte relatif à Arconciel de 1368, mentionne la Lex Julia de fundo dotali, sans que cela puisse s'expliquer.

M. *Castella* remercie M. de Vevey pour sa communication et la séance est levée.

Le Secrétaire :
B. DE VEVEY.

Le Président :
G. CASTELLA.

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

16, RUE DE ROMONT, 16
FRIBOURG

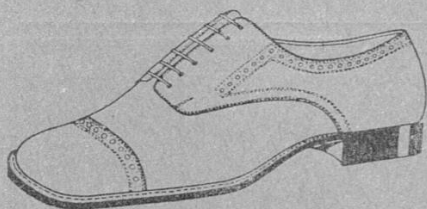
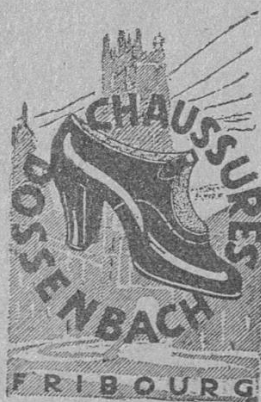
LITTÉRATURE GÉNÉRALE
NOUVEAUTÉ-THEOLOGIE
DROIT —:— SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR
3—6

LE CHOIX

DES IÈRES

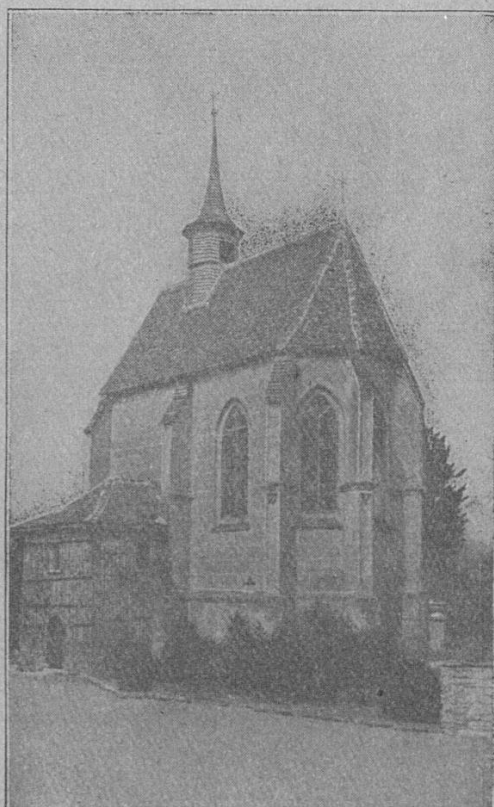
MARQUES



CHAUSSURES
DOSSENBACH
MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1881

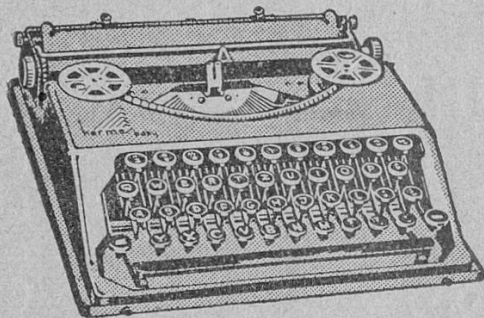
S. Glasson, Bulle

:~: Photographe-Paysagiste ~::~



Tous travaux concernant
la photographie

3—6



Machines à écrire
suisse

HERMES

BABY .. Fr. 160.—

2000 .. Fr. 360.—

Div. modèles

Standard

PAPETERIE J. C. MEYER - FRIBOURG

PAUL MEYER, Succ.

Rue des Epouses 70

TÉLÉPHONE 97

Atelier de
spécial
réparations pour
machines à écrire. Travail
soigné et service rapide.
Location (Tél. 97)
Occasions
Reprise

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique



Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tout devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

3-6



Galissim malt villars

A BASE DE MALT · LAIT · OEUF ·
MIEL & CACAO

*le délicieux déjeuner
le fortifiant idéal*

*doit son immense succès
à l'avantage reconnu
d'une qualité insurpassée
et d'un prix réduit.*

Boîte 500 gr., Fr. 3.— Boîte 250 gr., Fr. 1.60

Cornet 500 gr., Fr. 2.80 Cornet 250 gr., Fr. 1.40

10 % de Rabais



FRAGNIÈRE FRÈRES



VICTOR H. BOURGEOIS

Fribourg et ses Monuments

Le meilleur guide de Fribourg et le plus complet

Un vol. in-8° 208 p. et 108 illustr.

Broché Fr. 6.—
Relié pleine toile > 8.50

FRIBOURG

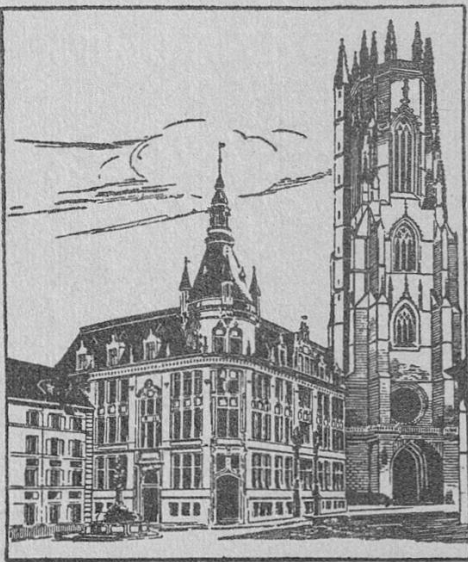
EDITEURS



BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL: fr. 30.000.000.—

GARANTIE DE L'ÉTAT



Agences : St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny-le-Grand, Morat, Romont, Tavel.

✱

85 Correspondants d'Epargne dans les principales localités du canton de Fribourg.

✱

Traite toutes les opérations de banque aux meilleures conditions

3-6

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.